

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AOÛT 2018

Le Conseil municipal d'Ayherre, s'est réuni le 13 août 2018 dans la salle du Conseil de Mairie à 20h00 et a délibéré comme suit.

1. Création de deux postes d'adjoints techniques en raison de l'accroissement temporaire d'activité.

Le Maire expose la situation concernant l'état des recrutements.

En raison de départs à la retraite successifs ainsi que de démissions, il a été nécessaire de procéder à des recrutements. Dans un premier temps la solution retenue a été de recourir à des emplois contractuels en raison de l'accroissement temporaire d'activité lié notamment à l'augmentation du nombre d'élèves inscrits à l'école publique, ceci s'expliquant par l'arrivée de la classe de cours préparatoire au sein de l'école publique.

Le Conseil municipal a donc pris la décision de créer deux postes d'adjoints techniques non permanents en raison de l'accroissement temporaire d'activité. Le premier poste aura un temps de travail hebdomadaire de 24 heures et le second de 18 heures.

Il ne s'agit là que d'une phase transitoire, en attente de la titularisation de ces personnes au sein d'un emploi permanent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la création de deux postes d'adjoints techniques pour accroissement temporaire d'activité.

2. Création de deux postes d'adjoints technique permanent

Les deux postes d'adjoints techniques précédemment évoqués sont pour l'instant uniquement temporaires mais ont vocation à devenir permanents. Le Maire rappelle la nécessité de créer ces deux nouveaux postes de manière permanente.

Les heures de travail hebdomadaire restent identiques à celles des postes qui étaient pourvus en accroissement d'activité c'est-à-dire respectivement de 24 et 18 heures.

Oùï l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la création de deux postes d'adjoints techniques, destinés à pourvoir un besoin permanent.

3. Renouvellement du contrat de Mme IPUY Audrey et saisine du Comité technique intercommunal pour passage de 24 heures hebdomadaires à 35. heures hebdomadaires.

Arrivant au terme de son contrat, il apparait nécessaire de renouveler l'engagement contracté entre la Commune et Mme Ipy. La décision a été prise de renouveler le contrat de cette dernière pour une période d'un an.

Le nombre d'enfants inscrits à l'école étant amené à augmenter le Conseil municipal pour faire face à l'augmentation de travail que cela représente a décidé d'augmenter le temps de travail du poste actuellement occupé par Mme IPUY Audrey.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AOÛT 2018

Cependant avant de délibérer sur une éventuelle augmentation du temps de travail de ce poste il convient de saisir le Comité technique intercommunal afin que celui-ci délibère sur le bien-fondé d'une telle augmentation.

Oui l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de renouveler le contrat de Mme IPUY Audrey,
- Décide de saisir le Comité technique intercommunal afin d'augmenter le temps de travail du poste actuellement occupé par Mme IPUY Audrey.

4. Décision d'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association « Beltzuntze » pour le programme CAVALCADE de septembre 2019

Monsieur le Maire rappelle le projet « Cavalcade » devant se tenir en septembre 2019. Celui-ci nécessite un financement conséquent et propose que dès 2018, compte tenu des frais déjà engagés, une première participation soit versée à l'association « Beltzunze » devant lui permettre de parer aux premières dépenses.

Il rappelle que seules les associations présentant un intérêt local peuvent en bénéficier.

Oui l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 € à l'association « Beltzuntze ».

La séance est levée à 21h30

Le Maire
Arrio GASTAMBIDE

